

Taux d'intérêts appliqués

Intérêts à bonifier

Les intérêts sur les dépôts de la CDC sont calculés d’après des taux d’intérêt basés sur le rendement d’OLO¹ déterminés et fixés par le Fonds des Rentes². Ces taux d’intérêt ne sont modifiés que si le nouveau taux d’intérêt diffère d’au moins 50 points de base de celui qui a été attribué. Les taux des intérêts payés par la CDC pendant l’année 2012 ont été fixés comme suit:

Tableau 4 : taux d’intérêt des dépôts en 2012				
Date et arrêté	Dépôts A	Dépôts B	Dépôts C	Dépôts D ¹
1 jan. 2012 – 29 fév. 2012	1,3	1,8	3,25	3,65
1 mars 2012 – 31 juillet 2012	0,8	1,3	1,7	2,4
1 août 2012 – 30 nov. 2012	0,8	1,3	0,8	1,7
1 déc. 2012 – 31 déc. 2012	0,8	1,3	0,8	1,2

¹ Il n'est plus retenu de précompte mobilier pour ces dépôts depuis le 1er janvier 1989. Pour des raisons pratiques cet intérêt est toujours d'application un mois plus tard.

Sortes de dépôts

- A :
- Dépôts volontaires, consignations, cautionnements et avoirs dormants

Taux d’intérêt applicable: le rendement de l’OLO à échéance fixe d’1 an, augmenté de 25 points de base.

B :

- Fonds de notaires³
- Taux d’intérêt applicable: le rendement de l’OLO à échéance fixe d’1 an, augmenté de 75 points de base.

- C :
- dépôts appartenant à des mineurs, à des interdits ou à des aliénés
 - dépôts dont les intérêts reviennent à des usufruitiers
 - cautionnements fournis en numéraire par les conservateurs des hypothèques pour garantir leurs obligations vis-à-vis des tiers⁴

Taux d’intérêt applicable: le rendement de l’OLO à échéance fixe de 3 ans.

- D :
- dépôts provenant de faillites⁵

Taux d’intérêt applicable: le rendement de l’OLO à échéance fixe de 5 ans.